



APPEL A PROJETS PARENTALITE 2024/2025

DATES DE CAMPAGNE : DU 25 JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024



La tribu de tous
les parents

Ce webinaire vous est présenté par :
Murielle Dallest et Camille Laoût, conseillères
développement parentalité



CE WEBINAIRE EST ENREGISTRÉ :

**IL SERA MIS À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES AVEC LE DIAPORAMA
QUI VA VOUS ÊTRE PRÉSENTÉ SUR LES PAGES LOCALES DU CAF.FR**

ATTENTION !



PENDANT LE WEBINAIRE

Nous vous conseillons



COUPER LES MICROS



FERMER TOUTES VOS APPLICATIONS



ETEINDRE VOS CAMERAS



VOUS REGROUPER SI NECESSAIRE



**POSER VOS QUESTIONS
PAR TCHAT**

Nous vous remercions



SOMMAIRE

1) PREAMBULE

2) PRÉSENTATION DU VOLET 1
ACTIONS REAAP ET HORS
REAAP

3) PRÉSENTATION DU VOLET 2
ANIMATION DU RESEAU
PARENTALITE

4) PRÉSENTATION DU VOLET 3
LIEUX RESSOURCES ET
SERVICES
D'ACCOMPAGNEMENT ET
D'ÉCOUTE À DISTANCE

6) MODALITES



PREAMBULE

La Branche Famille est aujourd'hui un acteur incontournable du soutien à la parentalité et déploie une politique ambitieuse visant à répondre aux préoccupations des parents liées à l'arrivée de l'enfant, à sa scolarité, sa santé, son développement ou encore aux difficultés pouvant être rencontrées, notamment en cas de séparation ou de violences conjugales.

La prise en compte des différents enjeux et le portage de la politique de la parentalité dans la nouvelle COG 2023/2027 seront facilités par les récentes évolutions législatives et réglementaires ainsi que le contexte social qui positionnent le soutien à la parentalité comme une politique d'investissement social et réaffirment sa place dans la gouvernance des services aux familles. (*)



Les orientations de la Caf du Var :

Au cœur des interventions de notre organisme figure le soutien aux parents dans les moments de fragilité⁽¹⁾

La Caf du Var maintien également l'accompagnement des violences intrafamiliales⁽²⁾

Elle fera de l'accompagnement des monoparents un axe prioritaire et portera une attention particulière aux actions en matière de répit parental



La Caf du Var souhaite ainsi prioriser les axes d'intervention suivants :

- ❖ Favoriser l'équité territoriale en poursuivant le soutien aux territoires ruraux et plus largement en poursuivant l'effort d'adaptation aux spécificités territoriales notamment par le soutien de projets ITINERANTS
- ❖ Mieux répondre aux besoins d'accueil des jeunes et de leurs familles, dans le cadre du SPPE (Service Public petite Enfance) ⁽¹⁾
- ❖ Porter l'enjeu de l'accompagnement et de l'information des familles car la responsabilité parentale reste une problématique centrale⁽²⁾





LES PROJETS PARENTALITE

- POUR TOUS LES PARENTS QUI S'INTERROGENT SUR L'EDUCATION DE LEURS ENFANTS
- DANS UNE LOGIQUE DE PREVENTION PRIMAIRE UNIVERSELLE
- L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS CONTRIBUE A PREVENIR ET ACCOMPAGNER LES RISQUES POUVANT PESER SUR LES RELATIONS INTRAFAMILIALES



VOLET 1 : ACTIONS REAAP ET HORS REAAP



L'AAP doit permettre de financer les projets qui prennent en compte :

- Les relations parents/enfants
- Les actions de familiarisation avec l'école et celles favorisant les relations parents/enseignants
- Les actions menées avec et pour les parents sur le thème du numérique
- L'accompagnement des familles et la prévention des fragilités⁽¹⁾
- Le répit parental⁽²⁾

Critères et périmètre du cahier des charges

- ✓ 2 Types de public : parents et parents et leurs enfants
- ✓ Déclinaison des actions en direction d'un groupe de familles⁽³⁾
- ✓ Attention particulière pour les projets itinérants
- ✓ Fonctionnement spécifique à l'action⁽⁴⁾
- ✓ Priorités aux projets pertinents qui s'inscrivent dans le cadre des plans d'actions CTG, du SDSF et implantés sur les territoires carencés

(5)

- ✓ Le nombre de projets déposés par porteur sera limité⁽⁶⁾

(7)



La tribu de tous les parents



VOLET 1 : ACTIONS REAAP ET HORS REAAP

Vers une offre de service globale autour du répit parental et familial

La notion de répit parental prend une acuité particulière dans un contexte actuel de notre société où nous assistons à une transformation profonde des structures familiales, une affirmation du rôle et du statut de la femme et une évolution du travail.

C'est un enjeu fort de la politique parentalité de la Caf du Var pour répondre aux besoins spécifiques des familles et les soutenir dans leur fonction parentale.

L'intention de la Caf du Var est de proposer une réflexion avec ses partenaires autour de cette notion, des besoins des familles et des actions ou des projets locaux existants et à développer dans le cadre des plans d'actions CTG. L'objectif étant aussi de prioriser le développement d'offres sur cette thématique sur nos territoires carencés.



(1)



VOLET 1 : ACTIONS REAAP ET HORS REAAP

Nature de l'action :

- Groupes Naissance
- Activités et ateliers partagés parents-enfants
- Conférences et cycles de conférences, débats, ciné-débats
- Groupe d'échanges et entraide entre parents
- Groupe de réflexion, recherche-actions, formation
- Manifestation de type journée, semaine de la parentalité
- Autre

Thématique de l'action :

- Arrivée d'un enfant
- Handicap
- Numérique
- Relation enfant/parent
- Répét parental/familial
- Lien école/famille
- Séparation/Deuil
- Santé
- Autre

Le public concerné :

- Tous les parents
- Couples
- Futurs parents
- Mères uniquement
- Pères uniquement
- Familles monoparentales



La tribu de tous
les parents



LE FINANCEMENT DU VOLET 1

- Le financement des projets déposés sera limité à 80% du budget global du projet;
- La recherche de co-financement ou d'autofinancement est donc requise;
- Les structures qui bénéficient déjà d'une Prestation de service versée par la Caf du Var, devront faire apparaître sur leur budget prévisionnel uniquement les charges liées au projet en question, seuls les temps de préparation hors temps d'accueil pourront être pris en charge;
- Les demandes de financement inférieures à 1 000 euros ne seront pas prises en compte⁽²⁾;
- Les actions dont le financement est inférieur à 23 000 euros feront l'objet d'une notification d'engagement adressée au porteur;
- Les actions dont le financement est supérieur à 23 000 euros feront l'objet d'une convention adressée au porteur

Conditions complémentaires

- Un financement pluriannuel d'une durée de deux ans pourra être accordé pour les actions qui ont fait leurs preuves et qui ont bénéficié d'un financement de la CAF depuis au moins trois ans
- Une bonification pourra être apportée aux actions autour de la séparation/deuil et pour les nouvelles offres de service autour du répit parental/familial
- Une bonification pourra être apportée pour les projets qui intégreront une dimension RSO (contribution au développement durable, à la santé et au bien-être)



VOLET 2 : L'ANIMATION DU RESEAU PARENTALITE



Une action du Schéma Départemental des Services aux Familles

L'animation du réseau parentalité œuvre sur nos territoires pour répondre aux besoins des parents. Ce sont avant tout les familles les premières destinataires. L'animation du réseau parentalité s'attache tout particulièrement à mobiliser les parents comme bénéficiaires mais aussi comme acteurs des dispositifs de soutien à la parentalité. Elle est aussi essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires afin de créer du lien et en faire un lieu d'étayage pour penser la parentalité en favorisant « l'intelligence collective » et l'agir professionnel.



VOLET 2 : L'ANIMATION DU RESEAU PARENTALITE



La tribu de tous
les parents



LES OBJECTIFS GENERAUX :

- ✓ Impulser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires
- ✓ Aider à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires et à leur émergence
- ✓ Apporter un appui à la communication sur le soutien à la parentalité et à la diffusion d'informations auprès des acteurs locaux et des parents, afin qu'une offre complète et lisible soit mise à leur disposition
- ✓ Renforcer le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existant et impulser l'émergence de nouveaux réseaux de professionnels
- ✓ Soutenir et impulser une dynamique d'actions efficaces et « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité afin de valoriser et soutenir leurs compétences parentales
- ✓ Capitaliser, valoriser et partager des bonnes pratiques et les expériences de chacun
- ✓ Sensibiliser le réseau de partenaires aux projets qui intègrent une dimension RSO (initiatives développement durable), d'éco-parentalité

VOLET 2 : L'ANIMATION DU RESEAU PARENTALITE

LES ROLES ET LES MISSIONS :

- Avoir une très bonne connaissance du territoire

- ✓ Savoir identifier , connaître et comprendre le fonctionnement de son territoire
- ✓ Mobiliser les acteurs autour de leurs compétences, de leurs expériences et savoir-faire, dans une dynamique de partage et de coordination (1)
- ✓ Mise à jour d'EcoVAr (2) 
- ✓ Recueillir les besoins des acteurs et des familles (3)
- ✓ Contribuer au diagnostic et au projet du territoire (4)
- ✓ Associer les parents ou leurs représentants dans les instances du réseau local (5)
- ✓ Rendre lisible le fonctionnement et les réalisations du réseau local (6)
- ✓ Promouvoir les actions liées à la parentalité et au numérique, la parentalité et les adolescents, le droit au répit des parents
- ✓ Être sensibilisé et associé au déploiement des Maisons d'aides aux victimes de violences conjugales



VOLET 2 : L'ANIMATION DU RESEAU PARENTALITE

CHARTRE DES RESEAUX, D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

But de faciliter les occasions de rencontre et d'échange entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'accompagner, d'écouter, et en premier lieu, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à compléter les parents dans leur rôle structurel et éducatif de leurs enfants.

Elles et leurs partenaires de REAAP ont les responsabilités des actions de soutien à la parentalité suivantes à cette charte s'engageant à :

1. Valoriser positivement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en eux, transmission de l'histoire familiale, observations de signes, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des situations familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre scolaire.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir et soutenir les initiatives parentales. Ils garantiront l'accès de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de professions et de catégories socio-professionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le commun et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un processus le plus large possible, sans toutefois se substituer aux professionnels et aux dispositifs de droits existants intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les compétences disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagé qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

LES ROLES ET LES MISSIONS

- ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

- ✓ Informer les nouveaux (ou potentiels) porteurs de projets sur le REAAP et la démarche d'adhésion
- ✓ Apporter son expertise, son savoir et son savoir-faire
- ✓ Organiser des actions collectives d'informations et de sensibilisation
- ✓ Apporter un appui aux acteurs sur les ressources mobilisables
- ✓ Contribuer au déploiement du SPPE
- ✓ S'articuler avec les réseaux et les coordinations existantes (Référénts familles, les coordinateurs des EVS, les chargés de coopération...)



VOLET 2 : L'ANIMATION DU RESEAU PARENTALITE

LES ROLES ET LES MISSIONS

- PORTER ET FAIRE CIRCULER L'INFORMATION SUR SON TERRITOIRE
- ✓ Améliorer l'information faite aux familles
- ✓ Garantir une bonne communication des actions parentalités ⁽¹⁾
- ✓ Relayer les actions et les dispositifs grâce à des canaux et des outils adaptés en fonction des publics ciblés comme **l'application TIPI**



LE FINANCEMENT DU VOILET 2

1-Les co-financements

Le principe de co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima recherchés.

L'absence de recherche de co-financements étant l'un des motifs de rejets administratifs d'une demande.

Le financement des dossiers déposés est limité à 80% du budget global



La tribu de tous
les parents



LE FINANCEMENT DU VOLET 2

2- Les dépenses éligibles

Le soutien à la fonction d'animation de réseau, sur la base d'un forfait entre 0,25 ETP (plancher) pour un montant de 5 000 euros/an et 0,5 ETP (plafond) pour un montant de 10 000 euros / AN.

Les projets retenus dans la cadre de cet appel à projets seront financés pour l'année 2024/2025 pour les porteurs de projets qui souhaitent assurer cette animation en pluriannualité.

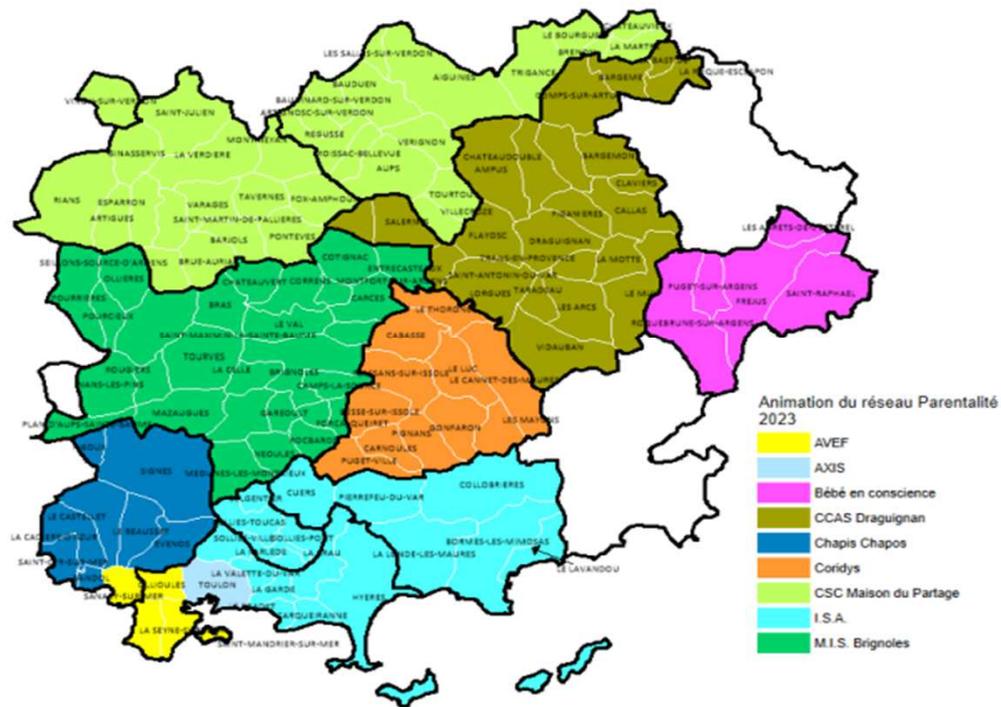


La tribu de tous
les parents



VOLET 2 : L'ANIMATION DU RESEAU PARENTALITE

Cartographie des partenaires présents sur la mission d'animation de réseau parentalité au 31/12/2023



La tribu de tous les parents



VOLET 3 : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE (LIEUX RESSOURCES)

Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle et quatre parents sur dix indiquent se sentir parfois ou souvent seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien d'autres parents pour trouver des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. Ce sentiment est particulièrement fort pour les familles monoparentales.

Il existe aujourd'hui sur les territoires un certain nombre de structures ou dispositifs, hétérogènes dans leurs missions, qui cherchent à développer le renforcement des liens et des solidarités entre parents. Ainsi, en proposant aux parents un service bien identifié, un lieu de repères où se ressourcer, où chacun peut à la fois expérimenter le collectif et trouver des réponses diversifiées et individualisées en matière de soutien à la parentalité, ces structures créent les conditions pour favoriser la parentalité et conforter les parents dans l'exercice de leur mission éducative.



Structuration du VOLET 3

**AXE 1 : DES LIEUX
RESSOURCES DÉDIÉS A LA
PARENTALITÉ**

**AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT
ET ÉCOUTE À DISTANCE**



La tribu de tous
les parents



VOLET 3 : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE (LIEUX RESSOURCES)

AXE 1 LIEUX RESSOURCES DEDIES A LA PARENTALITE

Maison des parents/des familles :

- INFORMATION (1)
- APPUI AUX COLLECTIFS DE PARENTS (2)
- ACCUEIL « INCONDITIONNEL » (3)

- o Lieu spécifique dédié à la parentalité (4)
- o Inscription dans le partenariat local dans la construction de projet puis dans son fonctionnement (5)
- o Implantation prioritairement sur les secteurs dépourvus de CSC (6)

-> Le projet doit s'appuyer sur un diagnostic travaillé collectivement

- Accueillants qualifiés (multidisciplinarité de l'équipe)
- Une personne dédiée à l'accueil (à minima)⁽⁷⁾

- ❑ Ouverture minimale de 2 jours et demi minimum par semaine ⁽⁸⁾
- ❑ Local facilement accessible ⁽⁹⁾
- ❑ Local connu des parents et bien identifiable⁽¹⁰⁾
- ❑ Être gratuits ⁽¹¹⁾



La tribu de tous les parents



VOLET 3 : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE (LIEUX RESSOURCES)

AXE 1 LIEU RESSOURCE DEDIES A LA PARENTALITE

MISSIONS COMPLEMENTAIRES DES MAISONS DES PARENTS/FAMILLES :

- ❖ Lieu de rencontre entre acteurs et professionnels du territoire (1)
- ❖ Contribution à la diffusion d'information (2)
- ❖ Contribution aux démarches d'analyse de besoins et de diagnostic (3)
- ❖ Appui méthodologique auprès de porteur en émergence

MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS :

- Dédiés aux jeunes et futurs parents (4)
- Présence d'accueillants qualifiés (5)
- Au moins une personne à l'accueil
- Partenariat avec la maternité de son territoire (6)

- ❑ Ouverture minimale de 2 jours et demi/semaine (7)
- ❑ Local bien identifiable et accessible (8)
- ❑ Dispositions des espaces spécifiques (9)
- ❑ Être gratuit (10)



La tribu de tous
les parents



VOLET 3 : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE (LIEUX RESSOURCES)

AXE 1 : LIEUX RESSOURCES DEDIES A LA PARENTALITE

MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS

- Proposer des informations et un panel de services dédiés aux parents de jeunes enfants:
- Information et accompagnement durant les 1 000 premiers jours (1)
- Aide à la découverte et à l'utilisation des ressources numériques des 1 000 premiers jours (2)
- Offre de service de type Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP).
- Activités d'éveil artistique et culture.
- Groupes de parents et ateliers collectifs.

MISSIONS COMPLEMENTAIRES DES MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS :

Être ouvertes aux professionnels des 1 000 premiers jours

Devenir pour ces professionnels une structure qui anime et alimente une dynamique territoriale (3)

SOUTIEN EN DIRECTION DE STRUCTURES OEUVRANT POUR LE MAINTIEN DU LIEN PARENTS-ENFANTS EN MILIEU CARCERAL : (4)

- Maintien du lien parent-enfant durant une période de détention.
- Co-financement par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).
- Organiser au minimum :
 - Des temps d'entretiens individuels auprès des parents en charge des enfants et les coûts associés.
 - Des temps d'entretiens avec les parents incarcérés en amont et en aval des visites.
 - Le transport des enfants jusqu'au parloir.



VOLET 3 : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE (LIEUX RESSOURCES)

AXE 2 : UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE ECOUTE A DISTANCE :

CE SERVICE DOIT ETRE ADOSSÉ A UNE STRUCTURE EXISTANTE ET DÉJÀ REPERÉE DES PARENTS

- ❑ Accompagnement et renseignements sur des horaires différents de ceux de l'accueil physique
- ❑ Permanences régulières et encadrées par des professionnels
- ❑ Inscription dans le réseau parentalité ⁽¹⁾
- ❑ Veiller à ce que le service proposé ne soit pas déjà existant au niveau national
- ❑ Anonymat des parents



VOLET 3 : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE (LIEUX RESSOURCES)

AXE 2 : UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE ECOUTE A DISTANCE

LES MISSIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ECOUTE A DISTANCE

- Apporter un accompagnement personnalisé ponctuel.
- Apporter une aide psychologique d'urgence.
- Proposer une orientation vers un service ou une structure adaptée à la problématique du parent.



• LE FINANCEMENT DU VOLET 3

PROJETS relevant de l'AXE 1 (LIEUX RESSOURCES) : Maisons des Parents, 1 000 premiers jours et Relais Enfants Parents en milieu carcéral

- 60% des coûts de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond de 39 470€/an
- L'ensemble des recettes (financement Lieu ressources, prestations de service, subventions octroyées par la Caf) ne pourra excéder 100% du coût annuel de fonctionnement. Si tel est le cas, le montant de la subvention « Lieu ressources » sera déduit d'autant.

PROJETS relevant de L'AXE 2 (SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT et D'ECOUTE à DISTANCE)

- 0,5 Etp plafonné à 20 000 €
- 0,25 Etp plafonné à 10 000€

MODALITES

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan pour les volets 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour le volet 2 :
au plus tard le 31 mars 2024

▶ VOLET 1 ET VOLET 3



Dossiers à déposer sur ELAN (Sur le navigateur EDGE – Pas sur Mozilla)

Téléservice Volet 1

✓ <https://elan.caf.fr/aides>

Téléservice Volet 3

Bilans 2023 : Les bilans actions REAAP et hors REAAP et des Lieux ressources financés en 2023 sont à déposer également dans Elan, que les demandes soient reconduites ou pas. Les demandes 2023 dans Elan doivent apparaître à l'état **A juger**

▶ VOLET 2



demosimplifiees.fr

Dossiers à déposer sur DEMARCHES SIMPLIFIEES

Effectuer une démarche administrative en ligne
• demosimplifiees.fr

Des tutoriels sont à votre disposition :

- Un tutoriel de la Caf 83 disponible sur le caf.fr : [Appel à projets Animation du réseau parentalité | Bienvenue sur Caf.fr](#)
- Lien du tutoriel : [Tutoriel usager - Documentation de demarches-simplifiees.fr](https://demosimplifiees.fr)



La tribu de tous les parents



MODALITES

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan pour les Volet 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour le volet 2 :
au plus tard le 31 mars 2024

Dossier socle données administratives sur Démarches Simplifiées: à compléter **AVANT** tout dépôt de dossiers. 1 dépôt de dossier par gestionnaire par année.

→ Le n° de dossier sera à reporter dans toutes les autres démarches :

Lien vers le dossier socle - renseignements administratifs ★

Le dossier socle doit obligatoirement avoir été déposé sur la plateforme démarches simplifiées avant la complétude et le dépôt de cette demande de subvention.

Veuillez reporter le numéro de la démarche du dossier socle complétée sur le site. 1 dossier socle par an, par gestionnaire.

Numéro de dossier



Le non-dépôt d'un dossier socle vous empêchera de compléter les dossiers d'appels à projets ou de demandes de subventions.



La tribu de tous les parents



MODALITES

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan pour les Volets 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour le volet 2 :
au plus tard le 31 mars 2024

- Bilan 2023 de la subvention pour l'animation du réseau parentalité sur **Démarches Simplifiées** :

-> Le dossier bilan 2023 sera disponible dans le formulaire de demande et sera à joindre complété en PJ



La tribu de tous
les parents



L'application TIPI



Le projet TIPI

Afin de concrétiser nos orientations fortes en termes de politique de soutien à la parentalité, inscrites depuis plusieurs COG, les CAF du Var et des Pyrénées Atlantiques ont souhaité proposer un espace numérique pour les parents via TIPI.

- ❑ Application disponible en téléchargement GRATUIT
- ❑ Complémentaire au site Caf.Fr et monenfant.fr
- ❑ Pour les futurs parents et les parents d'enfants de la naissance à la majorité
 - Sous l'égide d'un Conseil Scientifique
 - Comités éditoriaux réguliers

OBJECTIFS

- ❖ Proposer à tous les parents une meilleure information et un meilleur soutien dans leur fonction
- ❖ Proposer des conseils sur différentes thématiques (plusieurs formats)
- ❖ Rappeler les droits auxquels ils ont accès et proposer les services à proximité de chez eux
- ❖ Créer une communauté de parents avec la possibilité d'échanger
- ❖ Proposer un contenu ludique et interactif



L'application TIPI



L'application qui facilite
VRAIMENT la vie des parents !

Les bonnes adresses
et les événements
dédiés aux familles

Des podcasts
et des conseils

Des rappels
pour les rdv
de vos enfants

Pour les parents
d'enfants de 0 à 18 ans

POUR NOS PARTENAIRES :

L'OBJECTIF EST DE FAIRE VIVRE CETTE APPLICATION. LES PARTENAIRES FINANCÉS ET CONVENTIONNÉS AU TITRE DE LA PARENTALITÉ DEVRONT S'Y INSCRIRE ET ADHÉRER EN 2024, AVEC NOTRE ACCOMPAGNEMENT, AFIN DE PROMOUVOIR LEURS ACTIONS AUPRÈS DES FAMILLES ET DES PARENTS.

LA MOBILISATION PARTENARIALE EST ET RESTERA UN DES FACTEURS ESSENTIELS À LA VIE DE TIPI ET DE SES OBJECTIFS.



L'application TIPI



L'application qui facilite
VRAIMENT la vie des parents !

Les bonnes adresses
et les événements
dédiés aux familles

Des podcasts
et des conseils

Des rappels
pour les rdv
de vos enfants

Pour les parents
d'enfants de 0 à 18 ans

POUR L'ANIMATEUR DU RÉSEAU PARENTALITÉ :

IL EST L'AMBASSADEUR DE CETTE APPLICATION. IL EST ATTENDU DE SA PART D'EN ASSURER LA PROMOTION AUPRÈS DES PARTENAIRES DE LEUR RÉSEAU ET DU PUBLIC.

MADAME JANE BENTLEY, COORDINATRICE TIPI, LA PERSONNE RESSOURCE ET ACCOMPAGNATRICE TECHNIQUE DES PROFESSIONNELS AUTOUR DE CET OUTIL.



Le calendrier de l'Appel à projets Parentalité VOLET 1 VOLET 2 ET VOLET 3

Lancement de l'Appel à projet : le 25 janvier 2024

**Clôture de l'Appel à Projets et envoi des bilans actions REAAP et hors REAAP 2023
et des Lieux Ressources financés en 2023 : le 31 mars 2024**

Instruction des dossiers : Avril 2024

Comité de sélection : Mai 2024

Envoi des notifications : Semaine qui suit le comité

**NB : Les dossiers non complets et/ou déposés après le 31 mars 2024 ne
pourront pas être examinés dans le cadre de la campagne 2024/2025.**



MERCI

Vos interlocuteurs à la Caf du Var

Vos conseillères territoriales
Accompagner les projets territoriaux de services aux familles
Assurer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le département
Des Conseillères Territoriales Citoyennes (CTC)

- Caroline Lecomte**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
caroline.lecomte@caf83.caf.fr
- Valérie Thebaud**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
valerie.thebaud@caf83.caf.fr
- Sylvie Zuplan**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
sylvie.zuplan@caf83.caf.fr
- Christine Perret**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
christine.perret@caf83.caf.fr
- Marie Lepoutre**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
marie.lepoutre@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques
Accompagner les porteurs de projets départementaux
Appuyer les initiatives
Préparer et assurer les offres de services
Construire les réseaux et les partenariats territoriaux
avec la participation des citoyens

- Maëlle Dubost**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
maelle.dubost@caf83.caf.fr
- Caroline Lenoir**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
caroline.lenoir@caf83.caf.fr
- Mélissa Philippot**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
melissa.philippot@caf83.caf.fr
- Sarahita Rioux**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
sarahita.rioux@caf83.caf.fr
- Margot Esnel**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
margot.esnel@caf83.caf.fr
- Sarahita Coullens**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
sarahita.coullens@caf83.caf.fr
- Marie-Estelle Legrand**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
marie-estelle.legrand@caf83.caf.fr
- Odile Marquier**
04 94 31 87 00 (du lundi au vendredi)
odile.marquier@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS
Vous êtes porteur d'un traitement au Centre de Var, le service AFAS de vos gestionnaires conseil départementaux vous accompagne dans la gestion de vos droits (ouverture des droits à une Primes de Services, allocations de Services de l'Etat, etc.)
Vous souhaitez des conseils, des aides ou des documents, le service AFAS est à votre service pour répondre à vos besoins de demande de services.
Pour le prendre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr

#LaCafàVoscôtés

LES CONSEILLÈRES TERRITORIALES ET LES CONSEILLÈRES THÉMATIQUE PARENTALITÉ SONT DISPONIBLES ET VOUS ACCOMPAGNENT, N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER

✓ Une boîte mail unique : parentalite@caf83.caf.fr



La tribu de tous les parents



QUESTIONS - REPONSES

Les LAEP sont-ils des Lieux Ressources?

Non, les LAEP ne sont pas des Lieux Ressources et ne sont pas éligibles à cet AAP PARENTALITE.

Les temps d'ouverture d'un LAEP peuvent-ils faire partie des demi-journées d'ouverture obligatoire des lieux ressources?

Oui, si ces permanences se déroulent au sein du lieu ressource.

Est-ce qu'une maison des 1 000 premiers jours est éligible à l'axe 1 du volet 3? Faut-il un agrément spécifique?

Oui, une maison des 1 000 premiers jours est un Lieu Ressource que la CAF du Var peut soutenir via cet AAP PARENTALITE. Il n'est pas nécessaire d'avoir un agrément pour réaliser une demande d'aide au fonctionnement de ce type de lieu ressource.

Comment être éligible à la pluriannualité?

Un financement pluriannuel d'une durée de 2 ans pourra être accordé pour les actions qui ont bénéficié d'un financement de la CAF depuis au moins 3 ans.

Si tel est le cas, il suffit de cocher la pluriannualité dans le dossier Elan.

Y-a-t-il un dossier socle à compléter sur ELAN?

Le dossier socle concerne uniquement les démarches faites sur Démarches Simplifiées.

Le lieu ressource bénéficie-t-il d'une Prestation de Service?

Les lieux ressources sont soutenus par une subvention d'aide au fonctionnement et non une prestation de service.